

# Accord d'intéressement

Juillet 2023



## INÉGALITAIRE !!!

Un accord d'intéressement sur l'année 2023, pour un versement en avril 2024, a été signé. **Pour la CGT, le compte n'y est pas !**

En effet, alors que le chiffre d'affaires retrouve pratiquement son niveau de 2019, année de référence pour l'entreprise, la direction propose seulement 4,5 % d'intéressement, plafonné à 7 % (contre 6,5 % plafonné à 9 % avant 2019).

Un bonus RSE de 0,5 % est prévu, mais sur un critère inacceptable : la baisse du nombre des accidents de travail (AT). C'est une incitation à la sous déclaration des AT au détriment de la santé individuelle. La seule mesure du taux de fréquence des AT ne peut suffire à conclure à l'amélioration de la sécurité dans l'entreprise car le taux de fréquence ne mesure que les accidents qui font l'objet d'une déclaration. Aussi un taux de fréquence bas, peut fort bien masquer un état de délabrement en matière de sécurité...



**La CGT revendique un intéressement égalitaire car tous les salariés participent à l'essor de l'entreprise au même niveau.** Encore une fois, la direction a ignoré nos revendications.

L'intéressement collectif est sensé rémunérer une performance collective. Le versement proportionnel au salaire dénature cette notion d'intéressement collectif et augmente les inégalités salariales en favorisant encore plus les rémunérations déjà les plus hautes.

Pour toutes ces raisons, la CGT n'est pas signataire de l'accord.

**Réagissez, défendez-vous, syndiquez-vous !**

## Rejoignez la CGT